



Changement de statut etudiant - attestation de réussite prévision

Par **Hush Hush**, le **25/02/2010** à **18:11**

Bonjour,

Je suis de nationalité marocaine et en fin d'études (École de commerce, Niveau Master II). J'ai fini mes cours, mes stages, mais il me reste à rendre un mémoire (sur lequel je travaille en ce moment).

Entre temps, j'ai été recruté par une entreprise. Ayant une carte de séjour "Etudiant", je ne pouvais signer tout de suite un CDI, nous avons donc conclu un CDD (respectant donc la limite des 60% du temps annuel autorisé).

Aussi, j'ai entamé la procédure de changement de statut d'étudiant à salarié. Seulement voilà, je n'ai pas encore de diplôme mais une attestation de réussite prévisionnelle (attestant que j'ai bien fini et validé mes cours/stages, mais qu'il me reste à valider mon mémoire).

La procédure de changement de statut étant lourde et compliquée (j'ai parcouru beaucoup de sites gouvernementaux (immigration, DDTEFP, préfecture, ofii...) et autres forums) je voulais savoir si cette attestation pouvait poser problème (dans le sens où je ne suis pas encore diplômé). La loi est assez claire: le changement de statut n'est possible que pour les titulaires d'un diplôme au moins équivalent à un Master II.

Pour information:

-Tout ceci se passe dans le Rhône

-Des amis, sur Paris, dans le même cas que moi, se sont vu attribuer l'autorisation de travail par la DDTEFP ainsi que leur titre de séjour salarié par la préfecture.

J'ai juste peur que les pratiques diffèrent d'une préfecture à une autre (ce qui est le cas pour

plusieurs autres procédures).

Merci d'avance à toute personne se penchant sur ce cas,

Cordialement,

Par **Cleyo**, le **27/02/2010** à **21:11**

Oui, les pratiques peuvent différer, mais votre orientation professionnelle est cohérente avec votre parcours universitaire, et en outre vous êtes en fin d'études. certes, vous n'avez pas votre diplômes, mais tous les étudiants ne peuvent produire votre attestation, qui indique le sérieux de vos résultats.

Si la DDTEFP donne un avis favorable, c'est gagné à 90%.

Je ne m'inquiéterai pas trop...

Cleyo

Par **Hush Hush**, le **01/03/2010** à **15:33**

Merci pour votre réponse encourageante Cleyo, attendons de voir ce que dit la DDTEFP...